

---

L'an deux mille dix-huit, le 8 mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 mars 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints, Mme Josiane COIGNET, M. Blaise ALLEAUME, Mme Frédérique RATTE, M. Gilles HONORÉ, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU, M. Pascal REGHEM, Mme Maria MARQUEZ, Mme Micheline MONVILLE, M. Patrice DELAMARE, M. Christian POUPEL, Mme LESAUVAGE et Mme Caroline VAIN.

Absents représentés :

Absents excusés :

... remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

*Date de convocation : 02/03/2018*

*Date d'affichage : 02/03/2018*

*Nombre de Conseillers en exercice : 19*

*Présents :*

*Votants :*

*Pour :*

*Contre :*

*Abstention :*

---

**OBJET** : Création d'un poste de rédacteur territorial

(07/2018)

---

Rapporteurs : Mme Frédérique RATTE et M. François AUBER

Mesdames, Messieurs,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,
- Considérant la nécessité de créer un poste de rédacteur territorial afin d'assurer les missions de Chargé des affaires juridiques, montage et suivi des grands projets, affaires générales et accueil du public.

Après avoir délibéré, Conseil Municipal :

- Décide la création, à compter du 10 avril 2018, d'un poste de rédacteur territorial, à temps complet à hauteur de 35 heures hebdomadaires, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementaires et correspondent au grade statutaire retenu.
- Décide de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité.

- Précise que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.
- Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

PROJET